

Nuisances sonores - Réalisation d'une étude - Convention avec l'ADEME et l'IRADES

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'évolution actuelle des modes de vie et des technologies laisse craindre pour l'avenir une augmentation sensible des nuisances sonores liées notamment aux moyens de transport. La réalisation d'une cartographie sonore de la Ville de Besançon a permis d'améliorer l'information des élus et techniciens en charge du dossier.

Cependant, d'autres sources de renseignements s'imposent. C'est pourquoi, une thèse de doctorat a été confiée à Mlle HOUOT, étudiante au Laboratoire de Géographie de la Faculté des Lettres de Besançon. Le Service Hygiène-Santé de la Ville de Besançon apportera son concours et son soutien à ce projet auquel s'est associée l'ADEME et qui est piloté par l'IRADES.

L'IRADES assurera l'encadrement pédagogique de Mlle HOUOT. L'ADEME versera à Mlle HOUOT une allocation de recherche de 304 056 F sur une durée de 3 ans.

De son côté, la Ville de Besançon s'engage à fournir une logistique matérielle par mise à disposition d'un bureau, d'un téléphone et d'une possibilité d'accès au secrétariat du service Hygiène-Santé.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention tripartite associant la Ville de Besançon, l'ADEME et l'IRADES.

Mme BULTOT : Avec cette étude, nous souhaitons utiliser à plein les compétences universitaires de notre ville pour répondre de façon plus pointue aux problèmes des nuisances sonores, en particulier celles liées aux moyens de transport.

La pollution sonore est un problème très complexe. Aujourd'hui nous avons deux outils importants qui sont le règlement et la cartographie sonore de la Ville de Besançon. Cette étude devrait permettre aux aménageurs et à nous élus d'avoir d'autres éléments pour une meilleure approche du problème. C'est l'objectif de la recherche qui se fera en collaboration totale avec le Service Hygiène-Santé, l'IRADES c'est-à-dire le Laboratoire de Géographie de l'Université et l'ADEME.

L'originalité de cette thèse confiée à Mlle HOUOT consiste en l'élaboration d'un modèle qui intégrera à la fois la mesure bien réelle du bruit, c'est-à-dire le niveau de décibels mais aussi ce qui est nouveau, la perception du bruit par les habitants. Par exemple, vous avez tous entendu parler du silence de la forêt. Tout le monde sait que le silence n'équivaut pas à 0 décibel, il peut même y avoir des seuils, surtout à cette époque, assez élevés mais ce n'est pas ressenti comme une agression. A contrario, un bus conduit normalement, par exemple au centre-ville, va émettre 65 décibels comme n'importe quelle autre voiture, mais dans ce cas, à densité de décibels égale, la perception du bruit par les riverains ne sera pas la même. Le bus sera condamné et cela s'explique entre autres par des valeurs sociales différentes attribuées à chaque type de véhicule. Pourtant un bus, dans certains cas, ira jusqu'à remplacer 50 voitures.

Donc l'intérêt de cette thèse, c'est de mieux comprendre ces phénomènes de perception disons subjectifs et d'établir une cartographie des degrés de sensibilisation au bruit qui nous permettra de différencier les charges de bruit admissibles dans une zone donnée. Ce système que nous avons baptisé «Information bruit» sera d'une grande aide à la décision, un peu comme les mesures de la pollution atmosphérique, et nous permettra de déterminer des cartes d'aménagement de l'espace urbain mettant en évidence les zones à aménager en priorité.

M. DUVERGET : Monsieur le Maire, une simple observation sur le principe de faire appel à des étudiants. Je crois qu'il est effectivement très important de mobiliser les étudiants de maîtrise, de DEA ou de thèse sur des dossiers visant à l'aménagement du territoire et au développement des collectivités. C'est un moyen, et je crois qu'il faut le développer encore, de retenir nos cerveaux en Franche-Comté car lorsqu'on termine un cycle d'études, en général on va chercher son premier emploi dans le secteur où on a effectivement pu faire cette recherche.

Donc là aussi cela fait partie d'un pacte et d'un plan qu'on peut développer entre collectivités, examiner, autant que faire se peut, la possibilité de faire appel à des étudiants avant de solliciter des cabinets privés.

M. LE MAIRE : Nous sommes d'accord sur ce point.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Visa préfectoral du 20 mai 1996.